**Règlement du Challenge Elites3/Masters-Wallonie Bruxelles Cycling 2025**

**Article 1 - Organisation**

Le challenge Elites3/Masters Wallonie Bruxelles Cycling est une organisation de Wallonie Bruxelles Cycling.

**Article 2 – Participation**

Tous les coureurs Elites3 et Masters affiliés à Wallonie Bruxelles Cycling participent au challenge.

**Article 3 – Epreuves**

Toutes les épreuves réservées aux Elites3 et Masters mentionnées ci-dessous entre en compte pour le classement général.

- 16 mars à Lens-Saint-Remy

- 5 avril à Jeneffe-en-Condroz

- 19 avril à Gelbressée

- 20 avril à Couvin

- 26 avril à Aubel

- 29 mai à Comblain-la-Tour

- 12 juillet à Wasseiges

- 9 août à Plombières

- 19 août à Orp-Jauche

- 21 août à Orp-Jauche

- 6 septembre à Walhain

- 21 septembre à Jeneffe-en-Condroz

**Article 4 – Classements**

Les classements seront publiés par le personnel administratif sur base des résultats reçus par les commissaires sur le site internet de Wallonie Bruxelles Cycling au plus tard le mercredi suivant la dernière épreuve courue.

Toute réclamation est à envoyer à l’adresse mail ludovic.draux@fcwb.be dans un délai de 48h après la publication des classements généraux.

**Article 5 – Barème de points**

Les points suivants sont attribués selon la place du coureur par catégorie à l’arrivée de chaque épreuve sur circuit de type test et/ou course :

50, 48, 46, 44, 42, 40, 38, 36, 34, 32, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16 et 15 points pour tous les coureurs à partir de la 26ème place.

Un coureur ayant participé à l’épreuve mais n’ayant pu la terminer, quel qu’en soit le motif, se verra attribuer 10 points.

**Article 6 – Classement général**

Un classement général sera établi par catégorie d’âge dans un délai de 15 jours après chaque épreuve.

Toutes les participations seront prises en compte pour le classement général final.

Les points suivants sont attribués selon la place du coureur à l’arrivée de chaque épreuve sur circuit de type test et/ou course : 50, 48, 46, 44, 42, 40, 38, 36, 34, 32, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16 et 15 points pour tous les coureurs à partir de la 26e place. Un coureur ayant participé à l’épreuve mais n’ayant pu la terminer, quel qu’en soit le motif, se verra attribuer 10 points.

En cas d’ex-aequo au classement général, le nombre de victoires sera pris en compte. En cas de nouvelle égalité, la place obtenue lors de la dernière manche disputée sera prépondérante.

Au terme du challenge, une remise de récompense distincte sera organisée.

Les 5 premiers de chaque catégorie (Elites 3 Masters A, B, C et D) recevront des prix répartis comme suit :

1er: Fleurs + Trophée + Bon à valoir pour une licence 2026 + 1 lot.

2ème: Fleurs + Trophée + Bon à valoir pour une licence 2026 + 1 lot.

3ème: Fleurs + Trophée + Bon à valoir pour une licence 2026 + 1 lot.

4ème: Bon à valoir pour une licence 2026

5ème: Bon à valoir pour une licence 2026

**Article 7 – Classement par équipe**

Les 3 premiers coureurs de chaque équipe marquent des points pour leurs équipes respectives au classement par équipe. Les 3 premières équipes se verront récompensées lors de la remise des prix. Les équipes doivent s’inscrire avant le 16 mars à l’adresse : ludovic.draux@fcwb.be

1ère équipe : Trophée + Une licence DS offerte.

2ème équipe : Trophée + 50 bidons Wallonie Bruxelles Cycling

3ème équipe : Trophée + 20 bidons Wallonie Bruxelles Cycling

**Article 8 – Maillots distinctifs**

Les leaders du classement général pourront porter leur maillot lors des épreuves.

Un seul maillot sera délivré par coureur par année.

**Article 9 – Litiges**

Tout litige relatif à l’aspect sportif de chaque épreuve sera de la seule compétence des officiels désignés par la Wallonie Bruxelles Cycling.

Tout litige concernant le présent règlement ou le classement général du challenge sera de la compétence du comité organisateur du challenge Elites3/Masters Wallonie Bruxelles Cycling.